

NOTRE DAME DE BONDEVILLE



**Présentation du rapport
d'orientation budgétaire 2017**

Dispositions légales

**Le D.O.B
Précède l'examen du
budget

(Article L 2312-1 du
CGCT)**

**Dans les deux
mois
précédant le
vote du
budget**

**La Loi NOTRe a
voulu accentuer
l'information des
conseillers
municipaux
(Article 107 de la loi
n° 2015-991)**



LES OBJECTIFS DU D.O.B

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, commune de Port-la-Nouvelle).

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

LE CONTEXTE NATIONAL

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé au troisième trimestre (14.5%).

Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en aout 2016 à 10.5%, le taux de chômage baisse à 10.2%, en septembre.

CROISSANCE ET INVESTISSEMENT



L'EURO: L'EFFET POSITIF DE SA FAIBLESSE

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016.

En moyenne, au troisième trimestre, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016.

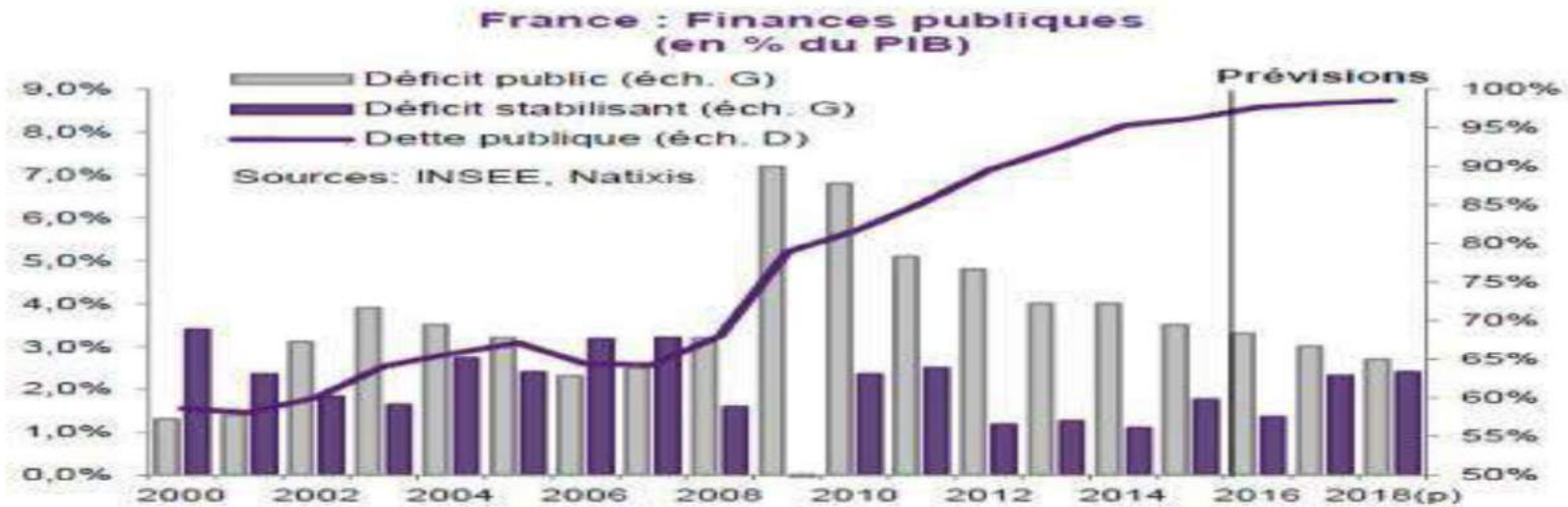
Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.



La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé au troisième trimestre (14.5%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10.5%, le taux de chômage baisse à 10.2%, en septembre.

LE PROJET DE LOI DES FINANCES

Selon les dernières statistiques, le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3.5% du Produit Intérieur Brut (PIB) contre 3.8% initialement envisagé dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF), grâce à une croissance contenue des dépenses et malgré une baisse des prélèvements obligatoires (44.7% contre 44.9% en 2014).



MAINTIEN DE LA CONSOLIDATION BUDGETAIRE

En 2016, année de campagne électorale pour les primaires présidentielles, le déficit se réduirait davantage (à -3.3% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, année des élections présidentielles et générales (2.7% du PIB). Le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-3,3	-2,7	-1,9	-1,2
Solde structurel des administrations publiques	-1,9	-1,6	-1,1	-0,3	0,0
<i>Etat</i>	-3,3	-3,3	-3,0	--	--
<i>Organismes d'administration centrale</i>	-0,1	-0,1	0,0	--	--
<i>Collectivités locales</i>	0,0	0,0	-0,1	--	--
<i>Administrations de sécurité sociale</i>	-0,2	0,0	0,3	--	--
Dette des administrations publiques	96,2	96,1	96,0	95,4	93,3
Taux de Prélèvements obligatoires	44,7	44,5	44,5	--	--
Ratio de dépense publique	55,5	55,0	54,6	--	--

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis

Source : Mirefi

PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

BAISSES DES DOTATIONS

En 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche consécutive de réduction des concours financiers de l'état qui sera toutefois moins importante qu'en 2015 et 2016 :

2.63 milliard d'euros au lieu de 3.67 milliards.

L'effort demandé au bloc communal sera réduit de moitié et assorti d'un nouveau fonds de soutien à l'investissement.

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local.

L'objectif reste de s'assurer que les

économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

OBJECTIF D'EVOLUTION DE LA DEPENSE PUBLIQUE ODELE

C'est un outil d'analyse et de prévision de la dépense locale.

Il a été créé par l'article 11 de la Loi de programmation des finances publiques (FPFP) pour la période 2014-2019.

Il y est opportun que les « collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques, selon des modalités à l'élaboration desquelles, elles sont associées.

Objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODELE)

	OBJECTIFS 2017
REGIONS	0.8%
Dont évolution des dépenses de fonctionnement	1.1%
DEPARTEMENTS	2.2%
Dont évolution des dépenses de fonctionnement	2.6%
GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE	2.1%
Dont évolution des dépenses de fonctionnement	1.3%
COMMUNES	2.1%
Dont évolution des dépenses de fonctionnement	1.3 %
COLLECTIVITES LOCALES ET LEURS GROUPEMENTS COLLECTIVITES	2 %
Dont évolution des dépenses de fonctionnement	1.7 %

LA LOI DES FINANCES 2017 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

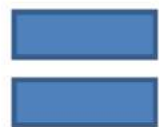
Transferts financiers de l'Etat aux collectivités



99.4 Milliards en 2017

Au sein de cette enveloppe...

...les dotations



63 Milliards

Dont la DGF...

**...qui enregistre une nouvelle
baisse de**

2.33 Milliards

d'€

La revalorisation des valeurs locatives pour

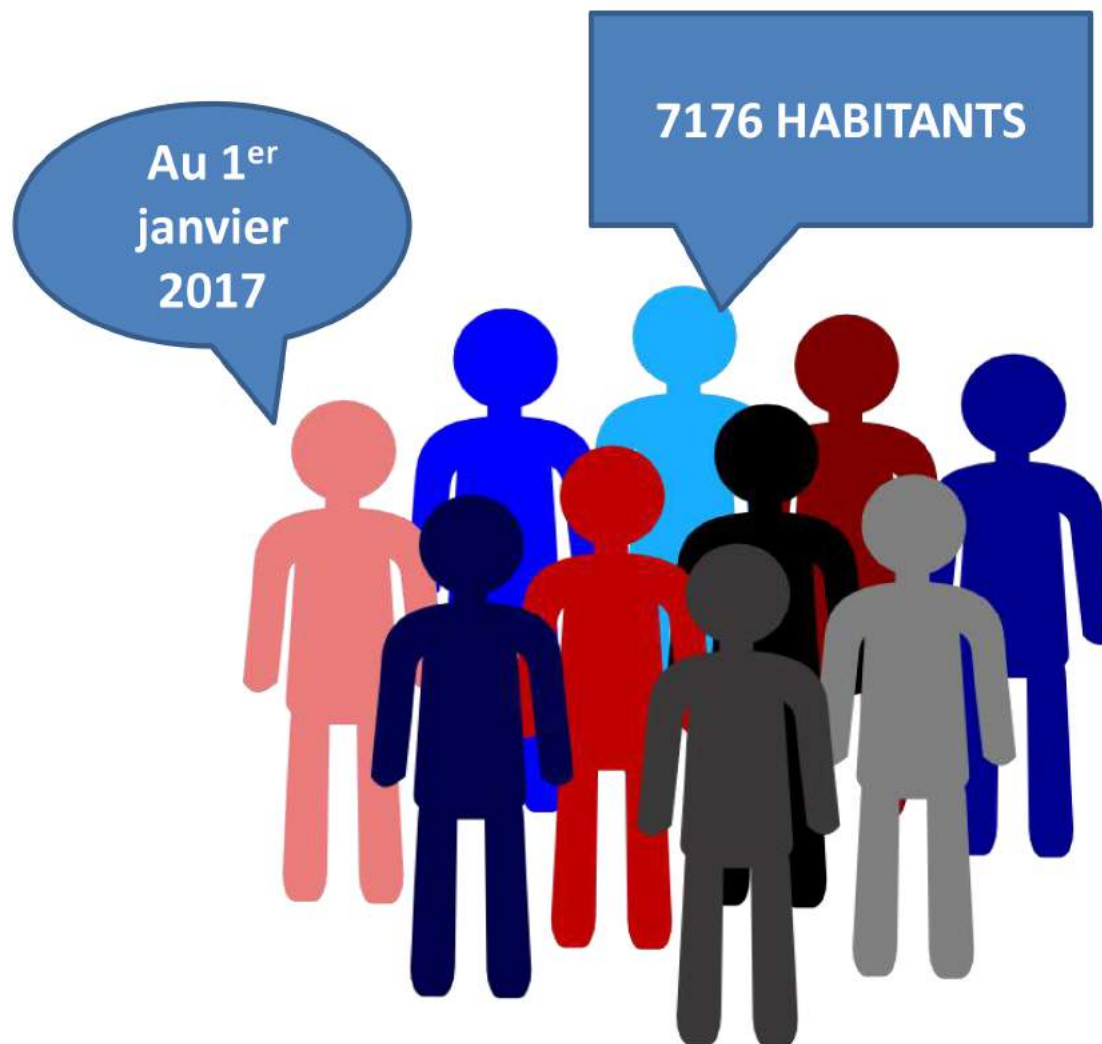
2017



+ 0.4%

Ces valeurs locatives, revalorisées chaque année via le budget de l'Etat, servent de base au calcul des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière) à laquelle s'appliquent les taux votés par les collectivités territoriales.

LE CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE DE NOTRE DAME DE BONDEVILLE



Selon les chiffres INSEE

les valeurs sont connues pour 2013

3244
logements



© Can Stock Photo

**7036 habitants en
2013 répartis sur 6.3
km².**

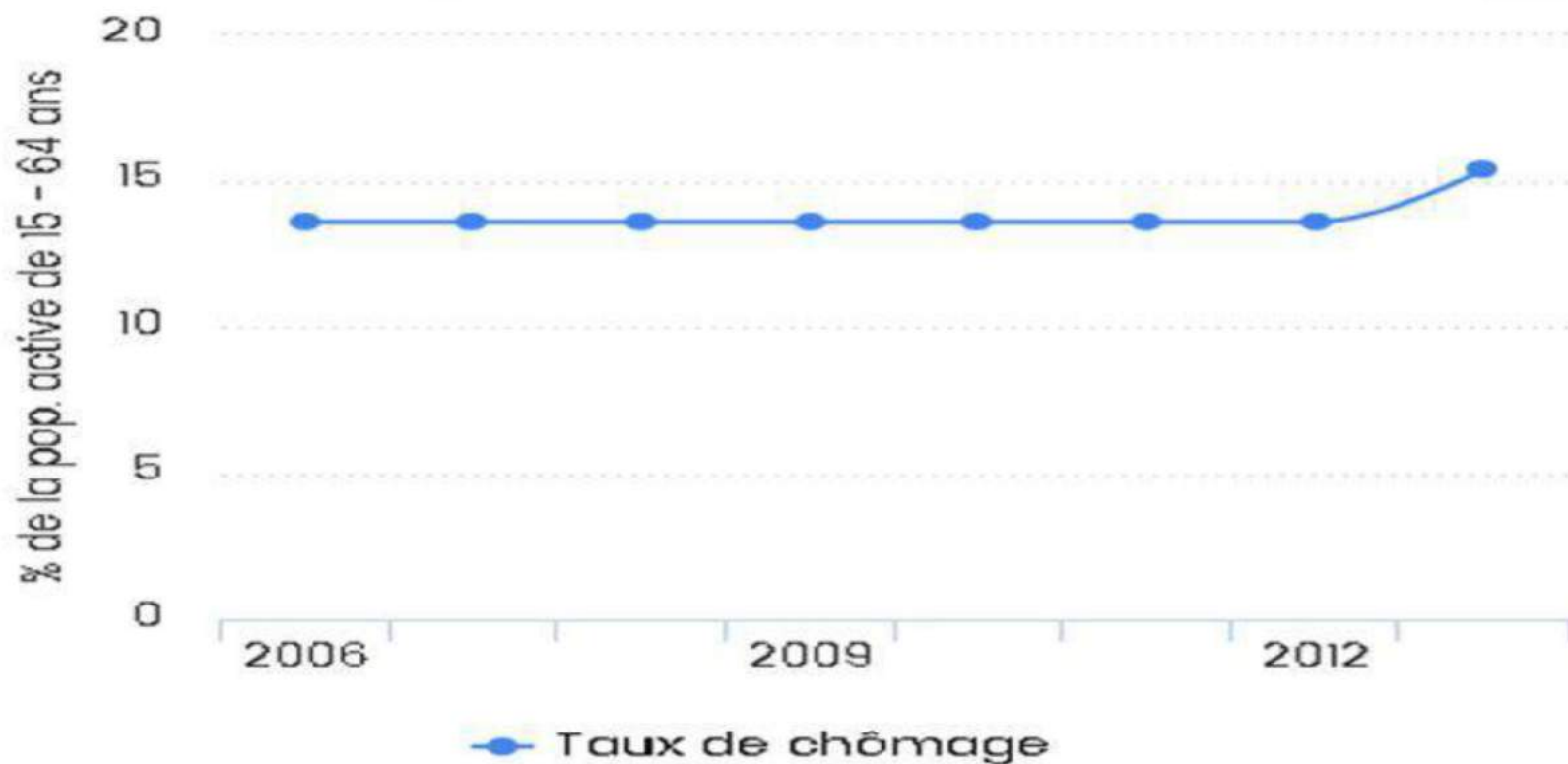
**369 ménages dont
59.5% sont
imposables.**

**Le taux de pauvreté en
2013 était de 13.7%.**

Chômage à Notre Dame de Bondeville

Taux de chômage à Notre-Dame-de-Bondeville

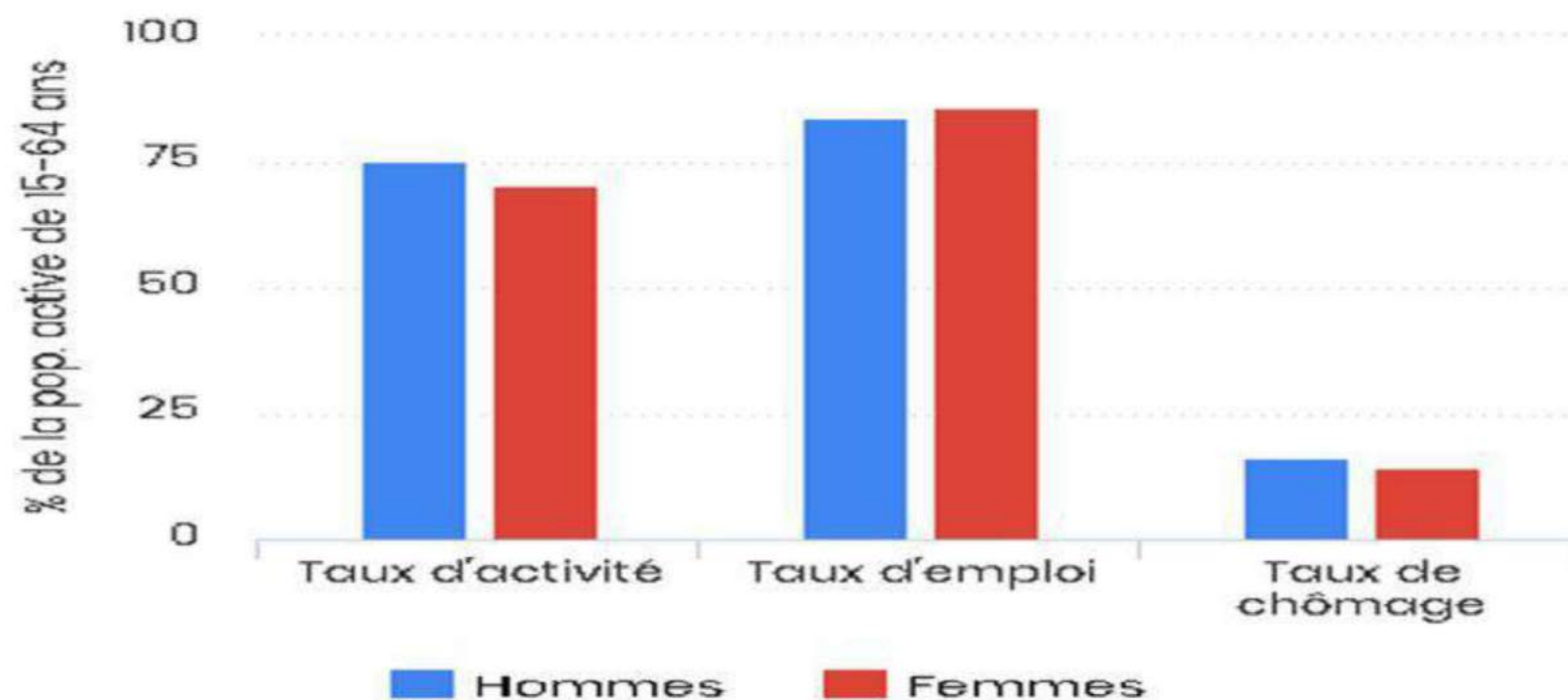
(source : JDN d'après l'Insee)



Emploi, activité et chômage

Emploi, activité et chômage des hommes et des femmes à Notre-Dame-de-Bondeville

Données 2013 (source : JDN d'après l'Insee)



ANALYSE RETROSPECTIVE DE

2015 A 2016

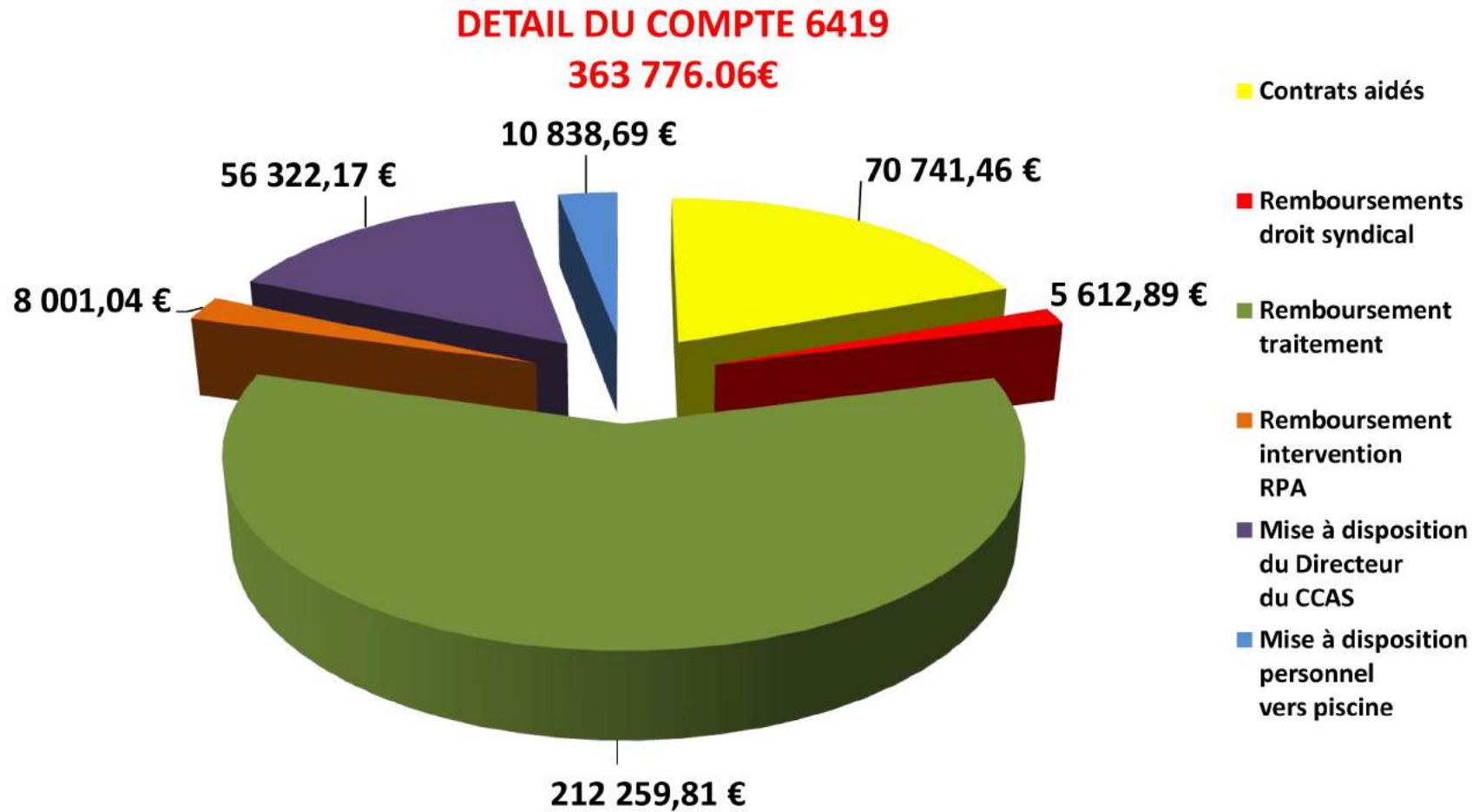
DE NOTRE DAME DE BONDEVILLE

Analyse des recettes de fonctionnement

CHAPITRES	CA 2015	CA 2016	Différence
013 atténuations de charges	188 992.11	363776.06	174783.95
70 produits de services du domaine et ventes	329 062.80 €	373 756.22	44 693.42
73 impôts et taxes	5 027 833.73 €	5 057 896.54	30 062.81
74 dotations, subventions et participations	1 608 389.40	1 424 555.36	-183 834.04
75 autres produits de gestion courante	125 872.31	108 110.38	-17 761.93
76 produits financiers	18 594.05	17 137.28	-1 456.77
77 produits exceptionnels	16 297.13	35 155.85	18 858.72
totaux	7 315 041.53€	7 380 387.69	65 346.16

Détail du compte 6419

chapitre 013



Évolution du produit de la fiscalité directe

Premier poste de recettes de la collectivité, le produit de la fiscalité directe locale a augmenté de 2.9% entre 2014 et 2016.

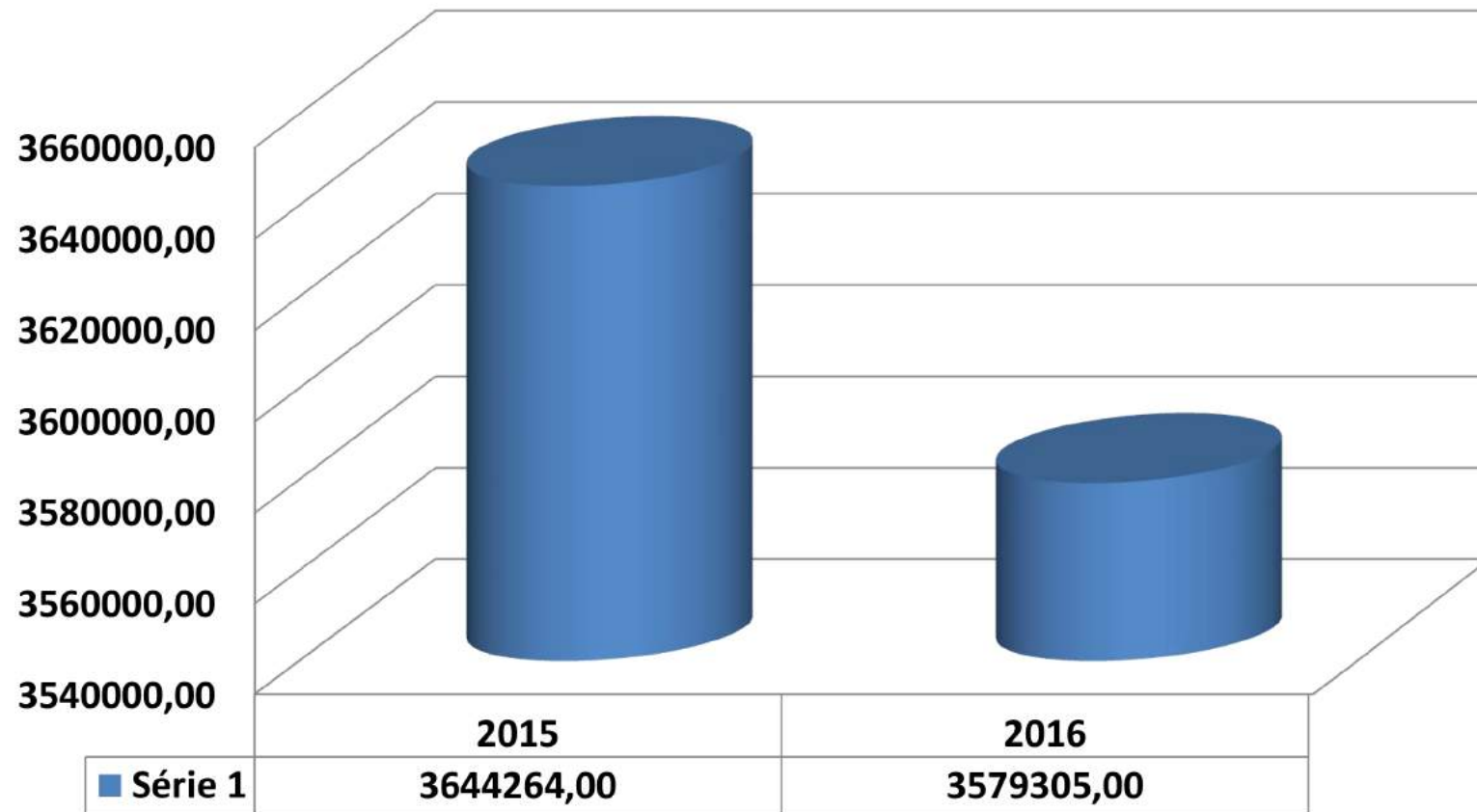
Dans le domaine du logement, la ville est marquée par un partage équilibré de son parc.

Selon les sources INSEE, en 2013, 54.3% des ménages sont propriétaires pour 44% de ménages qui louent leur habitation.

31.3% du parc correspond à du logement social dont 36% des occupants se situaient en dessous du seuil de pauvreté.

Impôts perçus par la commune entre 2015 et 2016

produit de la fiscalité directe en 2015 et 2016



Les taux sont inchangés depuis 2009

Taxe d'habitation	17.35%
Taxe foncière (bâti)	27.48%
Taxe foncière (non bâti)	81.04%

Les impôts locaux à Notre Dame de Bondeville



k2685920 fotosearch.com ©

Entre 2000 et
2014, les
impôts locaux
ont augmenté
de 77.06% par
habitant.

La taxe foncière sur le bâti

En 2014, le taux de la taxe foncière sur le bâti voté par le conseil municipal de Notre-Dame-de-Bondeville était de : 27.48 %. Ce taux est inchangé depuis 2013. Pour cette même année, 54.3% des ménages sont propriétaires de leur résidence.

A noter : la valeur moyenne de ce taux de taxe foncière sur le bâti dans les communes françaises similaires à Notre Dame de Bondeville était de 20.81 %, en 2014. A Notre Dame de Bondeville, le taux de la taxe foncière sur le bâti est donc plus élevé de 32.05 % que pour des communes similaires.



Évolution du produit de la fiscalité directe locale de 2014 à 2016

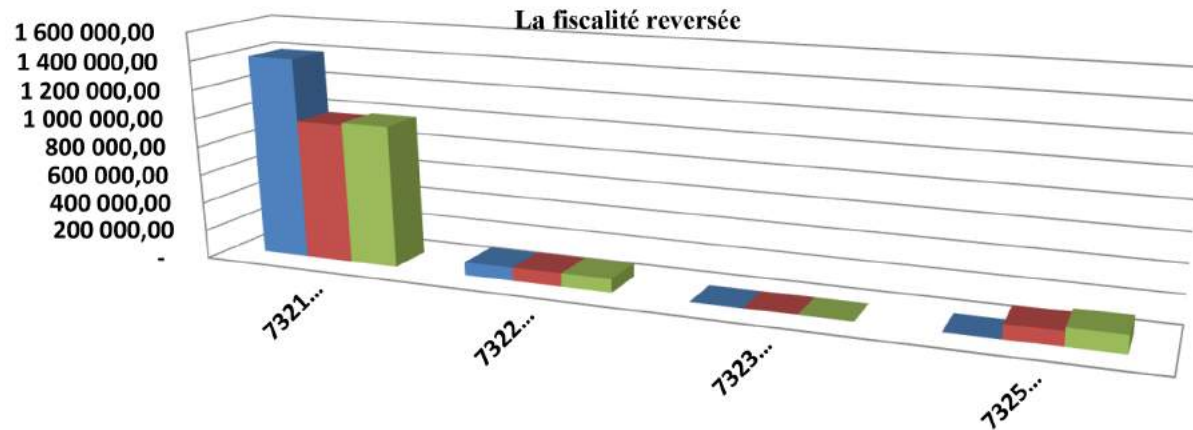
Produits fiscaux	2014	2015	2016	Evolution De 2014 à 2016 en %
Taxe d'habitation	1 318 253	1 339 941	1 393 552	5.71%
Taxe foncière (bâti)	2 177 790	2 268 474	2 215 163	1.72%
Taxe foncière (non bâti)	8 914	8 995	9 076	1.82%
Produit fiscal attendu	3 504 957	3 617 410	3 617 791	3.22%
Produit fiscal perçu	3 519 082	3 644 264	3 579 305	1.71%

- On constate une évolution d'environ 2.90 % qui correspond aux variations des bases,
- le conseil municipal n'ayant pas voté d'augmentation du taux depuis 2009.

Évolution des bases d'imposition effectives de 2014 à 2016

BASES	2014	2015	2016 (prévisionnelles)	Evolution De 2014 à 2016 en %
Taxe d'habitation	7 643 833	7 935 681	8 032 000	5.07%
Taxe foncière (bâti)	7 933 800	8 189 648	8 061 000	1.60 %
Taxe foncière (non bâti)	11 072	11 190	11 200	1.16%

La fiscalité reversée



	7321 Attribution de compensation	7322 Dotation de solidarité communautaire	7323 FNGIR	7325 Fonds de péréquation des ressources comm. Et intercom
■ CA 2014	1 407 878,00	92 937,00	676,00	-
■ CA 2015	973 892,00	93 888,00	676,00	99 189,00
■ CA 2016	988 788,00	93 888,00	676,00	121 990,00

Compte 7321

**L'attribution de compensation versée par la
Métropole a été fixée en tenant compte de
l'évaluation des charges transférées**

En 2016

la commune a perçu 988 788.00€.

Compte 7322

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un reversement institué par un EPCI en régime de taxe professionnelle unique/fiscalité propre unique (TPU/FPU) en direction de ses communes membres.

Le but de la DSC est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon des critères à dominante péréquatrice.

Le montant est pratiquement constant depuis 2014.

En 2016, la commune a perçu 93 888,00€.

Compte 7323

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) vient en compensation de

la taxe professionnelle,

le montant versé de

676,00€

reste inchangé depuis 2014.

Compte 7325

Fonds de péréquation des ressources communautaire et intercommunautaire : versé par la Métropole, ce fonds a été mis en place par la loi des finances pour 2012.

C'est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources fiscales des groupements et de leurs communes.

Sa finalité est de réduire les disparités de ressources entre les collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

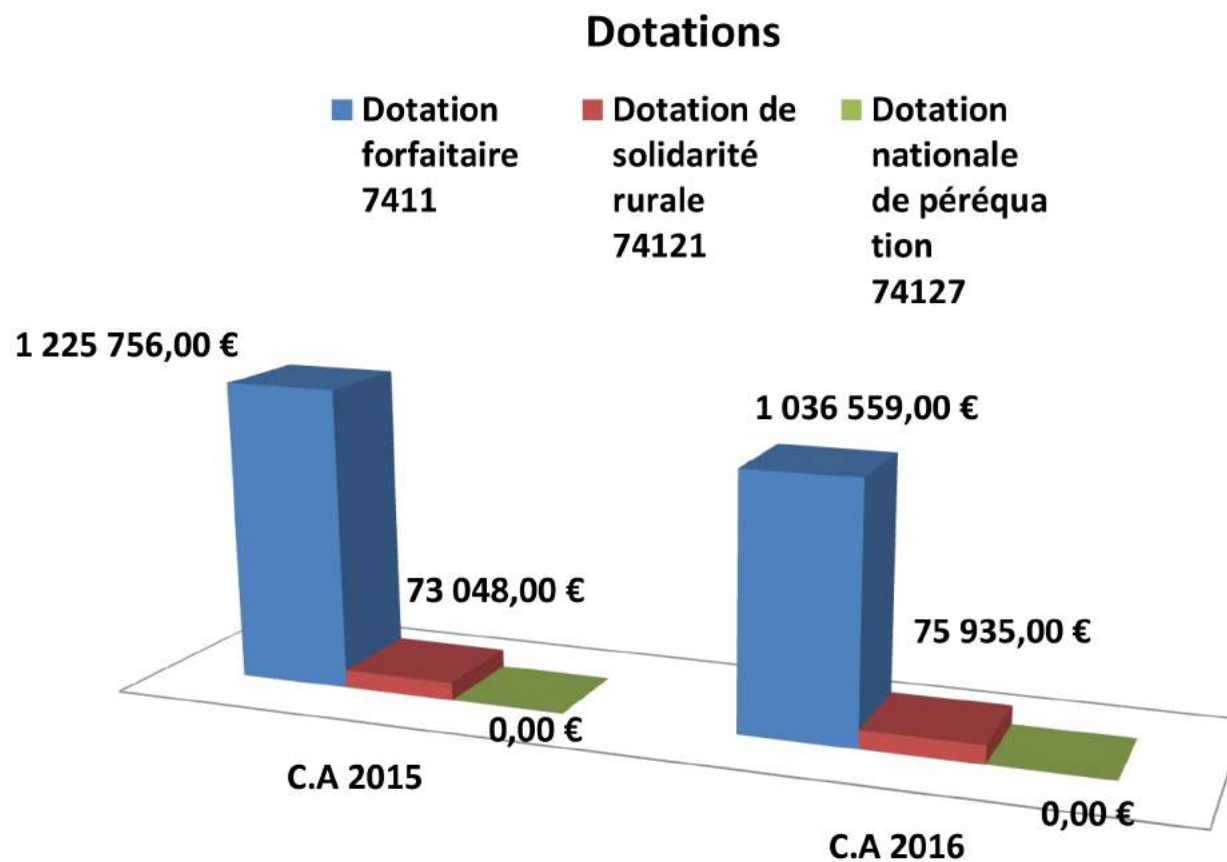
En 2016, la Métropole perçoit un reversement de 12 827 360.00€ en hausse de 22.6% (dont 8 471 883.00€ en faveur des communes membres).

Parallèlement, il subit pour la première fois un prélèvement de – 49 924.00€ dont 24 977.00€ à la charge de la Métropole.

Ceci se traduit sur le budget 2016 de notre commune, par une recette au compte 7325 de **121 990.00€**

Et par un remboursement à la Métropole de 449.00€ (compte 73925).

L'évolution des dotations de l'Etat



Objectifs des dotations

Les dotations de l'Etat représentent 30% des ressources des collectivités territoriales, dont près de 23 % pour les dotations de fonctionnement.

Les dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales répondent majoritairement à une logique de compensation.

Elles visent ainsi à stabiliser les budgets locaux.

Loi des finances

Le gouvernement a levé le voile sur le volet collectivités locales du projet de loi de finances pour 2017 devant le Comité des finances locales, mardi 27 septembre 2016.

Le texte reprend les engagements du chef de l'Etat sur la moindre baisse des dotations au bloc communal, le soutien à l'investissement et l'abandon de la réforme de la DGF au profit d'un aménagement de la dotation de solidarité urbaine.

A Notre Dame de Bondeville

**En 2015, la dotation globale de fonctionnement (DGF),
est répartie en deux dotations :**

la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale.

Elle représentait 17.78% des ressources de la commune.

Pour l'année 2016, la DGF s'élève à

1 112 494.00€

Analyse des dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	CA 2015	CA 2016	Différence
011 charges à caractères général	1 532 029.25	1 551 035.62	16 006.37
012 charges de personnel et frais assimilés	4 223 826.31	4 477 113.13	252 753.82
65 Autres charges de gestion courante	754 374.10	546 817.24	- 207 556.86
66 Charges financières	116 220.86	106 470.65	- 9 750.21
67 Charges exceptionnelles	19 887.56	6 222.70	- 13 664.86
totaux	6 646 338.08	6 687 659.34	41 321.26

Charges à caractère général

Les charges à caractère général (011),
2^{ème} poste derrière les charges du personnel, ont
augmenté de **1.4%** depuis 2015.

La collectivité devra veiller à ne pas dépasser ce
pourcentage jusqu'en 2019.

L'évolution des dépenses de fonctionnement,
préconisée par l'ODELE pour la période de 2014 à
2019 est de 1.3%.

Charges du personnel

Comme pour beaucoup de collectivités, les charges de personnel **4 477 113,13€** en 2016, constituent le premier poste de dépenses.

La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur.

Sur la période 2015/2016, le chapitre 012 connaît une augmentation de **250 127.13€**.

Répartition des salaires par statut

Statut	nbre agents	salaire brut	charges patronales	Salaires chargés
Animateurs et direction CLSH et colo	40	59 207	12 301	71 508
Remplaçants/jury examen	34	182 170	86 029	268 199
Non titulaires permanents	16	269 004	126 090	395 094
Contrats aidés	7	131 593	26 526	158 119
Personnel extérieur	9	1 440		1 440
Chômage	2	14 419		14 419
Sous-total non titulaires	108	657 833	250 946	908 779
Titulaires	89	2 276 038	925 198	3 201 236
Titulaires IRCANTEC	11	114 314	46 734	161 048
Sous-total titulaires	100	2 390 352	971 932	3 362 284
Total	208	3 048 185	1 222 878	4 271 063

Municipalisation de la SEJ

Statut	nbre agents	salaire brut	charges patronales	Salaires chargés
Animateurs et direction CLSH et colo	40	59 207	12 301	71 508
Permanents	2	63500	29210	92710
TOTAL	42	122707	41511	164 218

**208 agents ont été rémunérés, non-titulaires,
titulaires
et titulaires IRCANTEC**

**La municipalisation de la SEJ,
représente **164 218,00€** des dépenses de
personnel.**

**42 agents ont été intégrés dans l'effectif
communal**

Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65, « autres charges de gestion courante », a lui diminué depuis 2014, de **36 %. Cette baisse s'explique par la municipalisation de la SEJ et la suppression de la subvention qui leur était versée.**

En 2013 et 2014, la subvention versée était de **204 020.00€.**

Elle est diminuée de 74 820.00€ en 2015 pour disparaître des dépenses en 2016.

Hormis la subvention de la SEJ, certaines subventions ont été réduites, conséquence d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

Analyse des recettes d'investissement

CHAPITRES	CA 2015	Restes à réaliser 2015	CA 2016	Restes à réaliser 2016
13 subventions d'investissement reçues	12 458.99	27 730.00	224 386.94	195 090.94
10 dotations, fonds divers et réserves	1 091 107.44		1 145 434.74	
16 Dépôts et cautionnements reçus			761.06	
27 autres immobilisations financières	32 361.00		33 817.00	
totaux	1 135 927.43	27 730.00	1 404 399.74	195 090.94

Subventions d'investissement

Les recettes d'investissement varient en fonction des projets d'investissement, mais sont l'objet de décalage de versement dans le temps, rendant cette recette aléatoire et par conséquent, entraîne des inscriptions en report sur l'année suivante.

Ainsi en 2016, la commune a perçu **224 386.94€** de subventions (vestiaires modulaires, acompte passerelle, travaux thermique et acompte travaux André Marie).

Sur le budget 2017, apparaitront en restes à réaliser **195 090.94€** de subventions attendues, correspondant aux soldes des subventions perçues cette année.

Dotations, fonds divers et réserves

Le FCTVA répond aux mêmes contraintes que le versement de subventions, puisqu'il est le résultat des opérations et achats d'investissement.

On peut noter

une augmentation de 40 366.00€

par rapport au CA 2015.

Évalué sur la masse d'investissements réalisés en N -1, on constate une redynamisation des projets sur 2016.

Analyse des dépenses d'investissement

CHAPITRES	CA 2015	Restes à réaliser 2015	CA 2016	Restes à réaliser 2016
20 immobilisations incorporelles	31 068.49	44 884.83	41 502.97	67 674.12
21 immobilisations corporelles	1 259 885.79	207 588.43	988 084.83	124 746.91
23 immobilisations en cours	13 082.98	106 060.03	85 878.73	115 638.22
10 dotations, fonds divers et réserves	1 008.00			
16 Emprunts et dettes assimilées	242 524.98		251 173.97	
Totaux	1 547 570.24	358 533.29	1 366 640.50	423 697.47

**La commune poursuit son programme
d'investissement réamorçé en 2015.**

**Les dépenses d'équipement s'élèvent en 2016 à
1 274 985.58€.**

Reste à réaliser en 2017 : 317 852.58€.

**Le ratio « dépenses d'équipement/population » est en
dessous de la moyenne de la strate en 2015 et 2016.**

Les programmes d'investissements qui se poursuivront ou se solderont en 2017

- Les vestiaires foot
- L'aménagement de la zone du Linoléum
- Les travaux de l'école André Marie + logement
- Cimetière
- La poste
- Les tennis
- Le centre de loisirs
- Divers travaux sur bâtiments communaux

L'encours de la dette

L'estimation de la dette en capital au
1^{er} janvier 2017 est de

2 461 715.60€

La commune n'a plus souscrit d'emprunts
depuis 2010.

	C.A 2014	C.A 2015	C.A 2016
Encours de la dette au 31/12	2 955 035.61	2 712 510.63	2 461 715.60
Annuité en capital de la dette	234 639.32	242 524.98	250 795.03
Intérêts de la dette	134 232.89	116 220.86	111 284.34
Taux d'endettement(*) Encours dette/RRF	0.35	0.37	0.34
Charge de la dette Annuité dette/RRF	2.78 %	3.32 %	3.54 %

(*) Taux d'endettement = nombre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources

**Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette est
composé de 11 emprunts.**

**La structure de la dette est constituée d'un emprunt
EURIBOR, d'un emprunt à taux structuré et
de 9 emprunts à taux fixes.**

Les principaux agrégats

L'épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts.

Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

R-(d-i) = Sg (épargne de gestion courante)

Sg 2014	Sg 2015	Sg 2016
1 756 704.16	784 834.31	802 864.81

L'épargne de gestion

■ CA 2014 ■ CA 2015 ■ CA 2016



Autofinancement brut (capacité d'autofinancement) ou CAF

C'est l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie).

Elle correspond au solde de gestion des opérations de fonctionnement (y compris les charges financières). Elle est donc égale à l'épargne de gestion diminuée des charges d'intérêts.

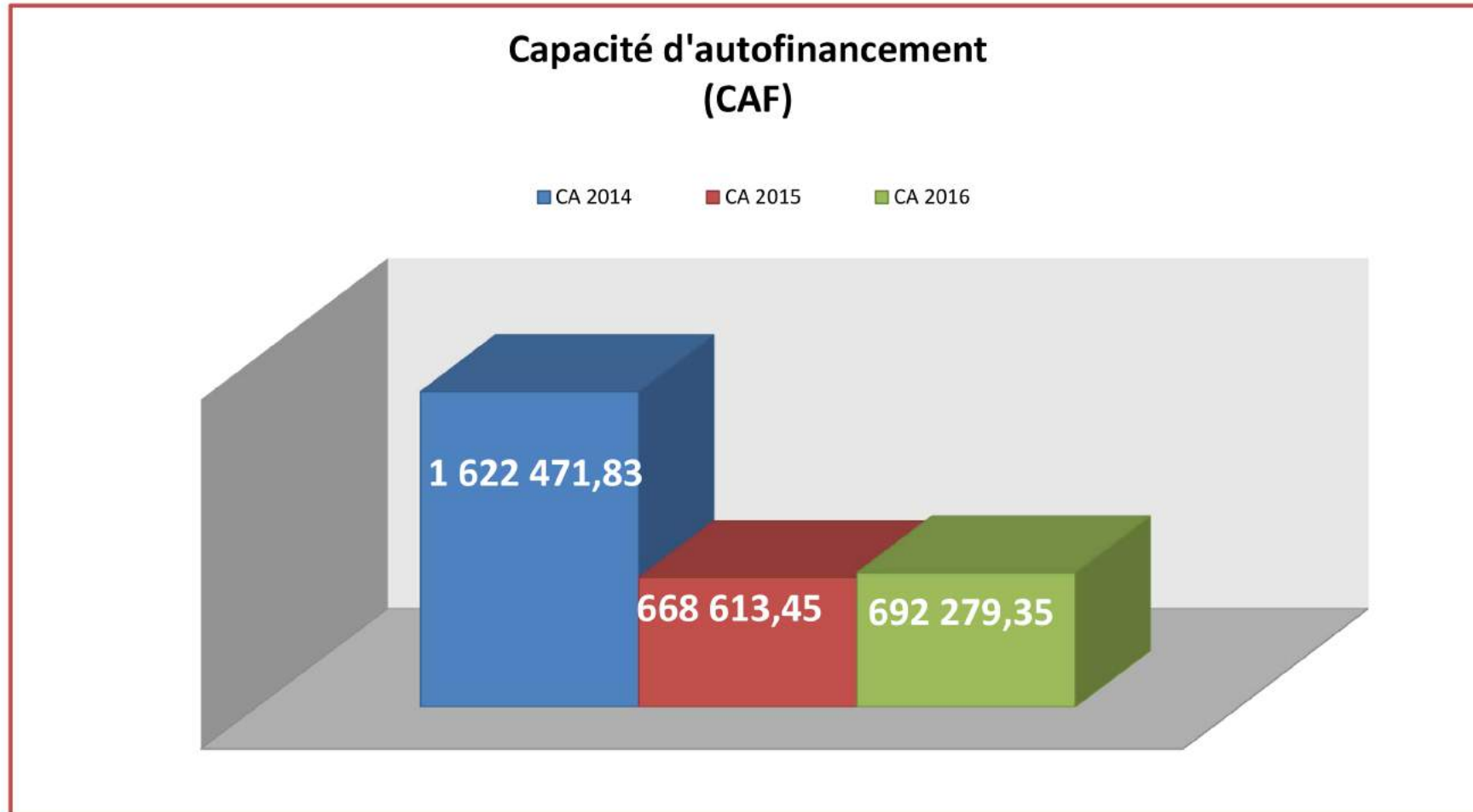
Elle est affectée à la couverture des dépenses d'investissement et en priorité au remboursement des emprunts.

Elle constitue ainsi un élément important de l'autofinancement communal.

$$(R - D) - T \text{ (travaux en régie)} = \text{CAF}$$

CAF 2014	CAF 2015	CAF 2016
1 622 471.83	668 613.45	692 279.35

Capacité d'autofinancement (CAF)



Autofinancement net

Il correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette.

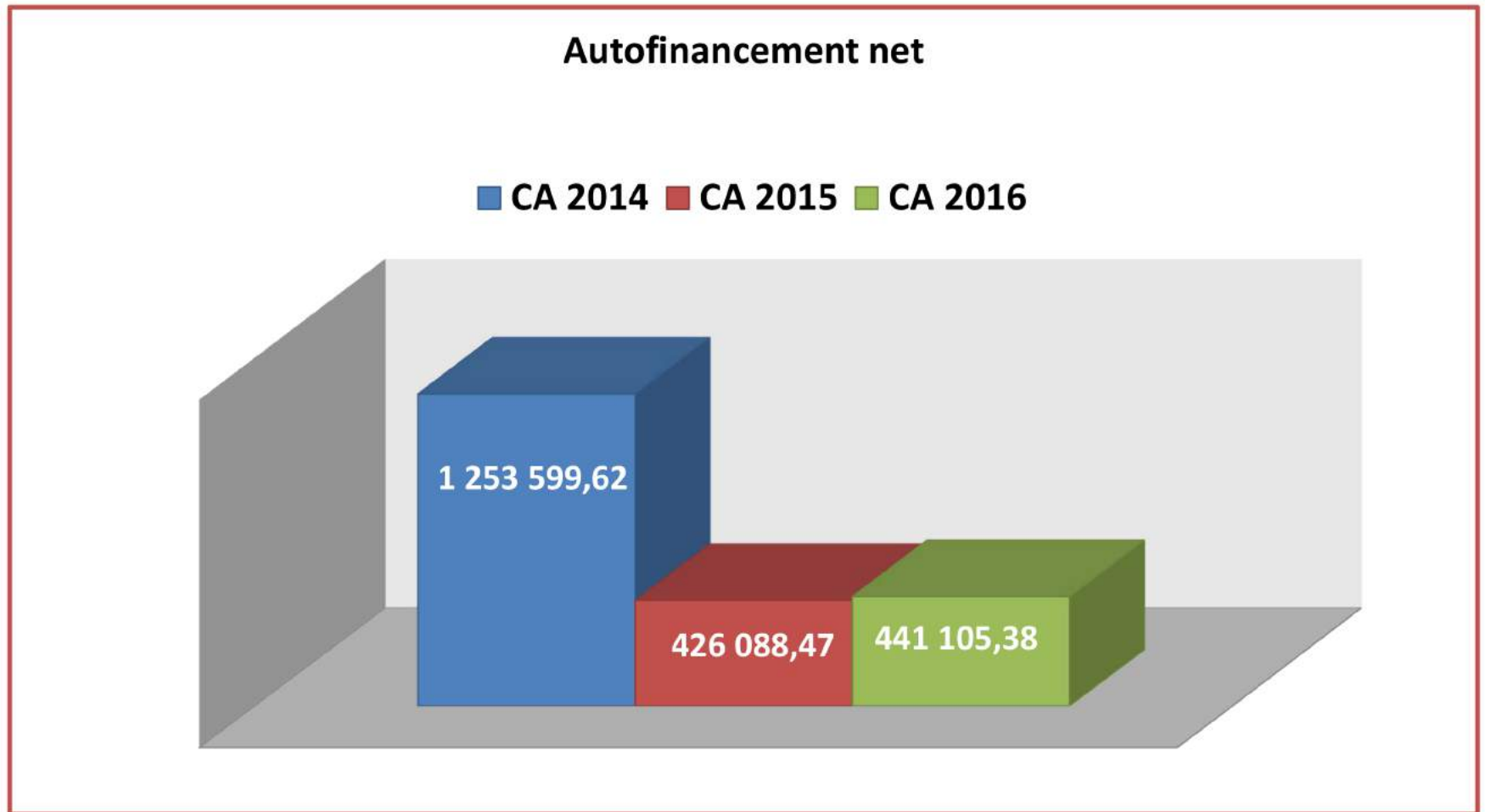
L'annuité (capital + intérêts annuels) et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette.

Il mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

CAF – D (annuités de dette) = autofinancement net

Autofinance net 2014	Autofinancement net 2015	Autofinancement 2016
1 253 599.62	426 088.47	441 105.38

Autofinancement net



Tableaux des agrégats du budget communal

Compte administratif/ Nombre d'habitants	Epargne de gestion	Epargne de gestion/habitant	Autofinancement brut (CAF)	CAF/habitant	Autofinancement net	Autofinancement/habitant
2014/7122 h	1 756 704.16	246.66	1 622 471.83	227.81	1 253 599.62	176.01
2015/7077 h	782 834.31	110.61	669 613.45	94.62	427 088.47	60.35
2016/7176 h	802864.81	111.89	692 279.35	96.48	441 105.38	61.47

Les ratios

Compte administratif/ Nombre d'habitants	Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	Produit des impositions directes/habitant	Recettes réelles de Fonctionnement/habitant	Dépenses d'équipement/habitant	Dette/habitant	DGF/habitant
2014/7122 h	954.82	494.11	1 182.70	40.23	51.79	196.51
2015/7077 h	923.29	514.94	1 033.64	209.76	48.55	173.20
2016/7176 h	932.01	498.79	1 028.86	177.67	49.83	154.89

Compte administratif	Dépenses de personnel/DRF	Marge d'autofinancement courant= (DRF+rembour. De la dette)/RRF	Dépenses d'équipement/RRF
2014	59.36%	83.52%	3.48%
2015	64.60%	94.17%	20.32%
2016	66.95%	94.03%	17.28%

Affectation de résultat de fonctionnement pour le budget 2017

Résultat de fonctionnement 2016 : R-D

8 981 055.88 – 6 895 781.50 = **2 094 013.23**

Résultat d'investissement 2016 :

1 665 251.47 – 1 995 437.60 = **- 330 186.13** (dépenses d'investissement – compte 001)

Restes à réaliser : D – R

317 852.58 – 195 090.94 = **122 761.64**

Besoin de financement :

330 186.13 + 122 761.64 = **452 947.77** (recettes d'investissement – compte 1068)

Report en section de fonctionnement :

2 094 013.23 – 452 947.77 = **1 641 065.46** (recettes de fonctionnement – compte 002)

Tableau comparatif des résultats de fonctionnement pour les budgets 2014, 2015 et 2016

Compte administratif	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement D.I 001	Résultat des restes à réaliser	Besoin de financement en Investissement R.I 1068	Report en section de fonctionnement R.F 002
2014	3 058 319.29	- 14 532.70	-1 013 801.90	1 028 334.60	2 029 984.69
2015	2 509 680.28	- 417 655.91	- 486 357.53	904 013.34	1 605 666.94
2016	2 094 013.23	- 330 186.13	- 122 761.64	452 947.77	1 641 065.46

conclusion

La baisse des dotations continue à obérer le budget.

En 2016, la DGS perçue, présente une baisse de 14.35% par rapport à l'année précédente.

Les attributions de compensations continuent à progresser diminuant ainsi de 2%, l'effet négatif de la réduction des dotations.

En revanche, les contributions directes présentent une augmentation de recettes de 30 062.81€, malgré des taux d'imposition inchangés depuis 2009.

La fiscalité reversée de la Métropole vient compenser la taxe d'aménagement à hauteur de 1 204 666.00€ pour 2016.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté pour 2016 de 0.90% par rapport à 2015.

La différence est estimée à 65 346.16€.

Le chapitre 013, atténuations de charges, (recettes de fonctionnement), comptabilise les remboursements d'assurances et sécurité sociale du personnel, ainsi que les remboursements du droit syndical, la mise à disposition du directeur du CCAS et du personnel de la piscine.

Ces recettes s'élèvent à 363 776.06€ et viennent minorer les charges du personnel.

Le résultat de fonctionnement 2016 accuse une baisse substantielle de 415 667.05€.

Les recettes d'investissement, subissent les variations des investissements, ainsi en 2016, 224 386.94€ ont été perçues en subventions et on attend en restes à réaliser, 195 090.00€ pour 2017, résultats des travaux en cours.

**Le FCTVA subit les fluctuations des investissements communaux:
236 535.51€ en 2016, pour 43 671.80€ en 2015.**

Rappelons que le taux de compensation du FCTVA a augmenté en 2016.

Il est passé de 15.76% à 16.40%.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement, quant à elles, présentent une baisse, dont l'effet positif est minoré par l'augmentation du chapitre 012 (charges de personnel).

La municipalisation de la SEJ est venue amplifier les dépenses de personnel de 164 218.00€, entraînant l'intégration de 42 agents dans la masse salariale existante. Cette dépense est atténuée par la suspension du versement de la subvention que la commune attribuait à la SEJ (chapitre 65).

Les revalorisations suivantes sont venues également, charger le chapitre 012 :

- la catégorie B,**
- le point d'indice de la fonction publique territoriale,**
- le smic**
- les cotisations de retraites.**

Le compte 1068 (besoin de financement en investissement) est diminué de 49.90% par rapport à 2015.

Certains investissements n'ont pas été réalisés en 2016 et reportés, faute de subventions réduisant la capacité financière de la commune.

L'année 2017 sera consacrée à l'achèvement des travaux en cours et à l'amorce du plan pluriannuel d'investissements.

Un véritable effort sera fait en matière d'économie de fonctionnement, puisque cette année encore, le report de fonctionnement présente une baisse de 35 398.52€ par rapport à 2015 et 388 891.00€ de moins qu'en 2014.